

PROCÈS VERBAL
de la réunion du **CONSEIL DE FACULTÉ**
du **07 mars 2016**
Sous la présidence du Doyen **Didier GUÉVEL**

Étaient présents : Mme Sandrine Caron ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; M. Didier Guével ; M. Franck Laffaille ; M. François Lamontagne M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; M. Fodé Sylla ; Mme Muriel Tapie-Grime ;

Étaient représentés : Mme Dominique Hiébel ; M. Antoine Pécoud ; Mme Anne Penneau ;

Étaient excusés : M. Damien Besancenot ; M. Guilhem Julia ; Mme Gwenaëlle Perrier ;

Invité pour la séance : M. Xavier Dauchy ;

Invitée permanente : Mme Sandra Cochot.

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses ;
- 2) Informations concernant les moniteurs ;
- 3) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 11 janvier 2016 (*) (**) ;
- 4) Orientation active au sein des parcours LMD (*) ;
- 5) Lettre d'intention en vue d'une collaboration avec le Centre d'études stratégique de la Marine (*) (**) ;
- 6) Projets étudiants FSDIE (*) ;
- 7) Modifications légères de la maquette de la Licence AES (invitation de M Dauchy) (*) ;
- 8) Dates des réunions futures du conseil (*) ;
- 9) Affectation des salles (*) ;
- 10) Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

(**) Pièces jointes à l'invitation

La séance est ouverte à 10h par le Doyen Didier Guével.

M. le Doyen Didier Guével remercie M. François Lamontagne, vice-président du Tribunal de Montreuil pour sa présence à cette réunion du Conseil, puis il ouvre la séance par l'annonce d'une série d'informations.

1) Informations diverses

Le Doyen remercie tous les collègues qui se sont investis et figurent sur les listes électorales en vue des élections du 8 mars pour le renouvellement des trois Conseils de l'Université. En revanche, il regrette qu'une seule candidate à la présidence de l'Université ait répondu à la lettre ouverte qu'il avait adressée à tous les candidats concernant le déséquilibre constaté, aux dépens de la Faculté DSPPS en matière d'emplois. Chacun appréciera ces silences.

Le Doyen remercie chaleureusement l'ensemble des étudiants et des collègues (en particulier, Mmes Ghislaine Trocellier et Magali Marante) qui se sont impliqués dans l'organisation et le bon déroulement de la Conférence des Doyens des Facultés de Droit et de Science politique qui a eu lieu, pour la première fois à l'Université Paris 13, depuis sa création il y a quarante-cinq ans, les 22 et 23 janvier derniers. Cette réunion s'est bien

déroulée et a permis de faire connaître nos activités et ce, en présence du représentant du Ministère.

Des démarches ont été entreprises demandant l'amélioration des conditions de travail dans les amphithéâtres (pendules, tablettes, prises de courant, vidéoprojecteurs...) et M. le Directeur général des services a commencé à y répondre favorablement.

La Faculté DSPS est systématiquement représentée lors des audiences de rentrées solennelles des différentes juridictions partenaires (ce qui améliore les échanges) et sur les salons estudiantins (APB, Masters).

Les réformes envisagées concernant les IEJ sont toujours en cours de négociation.

Après entretiens avec Mme Carinne Juste, un projet d'accord de collaboration entre la Faculté DSPS et la Commune de Villetaneuse est en discussion (il permettrait des échanges fructueux).

Le Doyen rappelle, comme il l'avait déjà écrit aux Directeurs des Laboratoires, que le Ministère continue de solliciter tous les personnels en vue de lui faire des suggestions de simplifications.

Les discussions concernant la réforme du Doctorat et des écoles doctorales perdurent. Le Doyen, sollicité ès qualités, a fait ainsi toute une série de propositions (collèges doctoraux pouvant être constitués par spécialités, nécessité, pour tous les jurys, d'entendre la langue du candidat, suppression de la possibilité d'immixtion des directeurs d'Écoles doctorales dans la vie privée des thésards, limitation de l'action des « comités de suivi » aux seuls cas conflictuels, uniformisation nationale des mentions du Doctorat, possibilité de déroger au nombre maximum d'encadrements de thèses en cas de "dépannage" d'un collègue empêché, définition claire du concept d'enseignant « extérieur à l'établissement » etc.).

Le Doyen informe le Conseil que l'Université Paris 13 a été la seule Université de la ComUE à ne pas obtenir une direction de « pôle » au sein de l'USPC (comme l'INALCO et l'EHSP, mais qui ne sont pas des Universités). Le pôle Sciences sociales, auquel nous sommes rattachés, est dirigé par l'IEP de Paris. Il est toujours annoncé une unification des composantes de l'USPC pour 2018.

Une nouvelle procédure d'accès aux études supérieures pour les bacheliers ("APB") a été mise en place cette année, pour tenir compte des filières dites "en tension" (dont le Droit). Elle présente l'avantage d'informer les lycéens sur les statistiques de réussite en première année des études supérieures selon le type de baccalauréat obtenu. Elle présente l'inconvénient d'une très grande complexité et de fonctionner selon un algorithme conservé secret.

Le Doyen tient à informer les collègues qu'il est enfin désormais possible à Paris 13 de créer, en formation continue, non plus seulement des DU, mais aussi des cursus de courte durée (même d'une seule journée). Cette perspective est très intéressante, notamment pour expliquer aux professionnels le contenu de réformes.

Une fois encore, il est rappelé aux responsables pédagogiques de formations qu'il est indispensable d'utiliser des questionnaires d'évaluation à destination des usagers et de réunir les Conseils de perfectionnement ; des comptes rendus seront exigés par l'HCERES lors de la procédure dite "d'autoévaluation" des cursus.

Les étudiants étrangers peuvent désormais obtenir des cartes de séjour pluriannuelles. Cette disposition devrait améliorer la situation de ces usagers et alléger la tâche des administrations et des Doyens beaucoup sollicités dans les démarches des étudiants auprès des Préfectures.

La demande officielle formulée auprès du Conseil Régional d'Île-de-France, à fin de désignation de son ou de sa représentant(e) au sein de notre Conseil, suit son cours (lent).

Un nouveau logiciel (appelé « Hyperplanning »), acheté à grands frais par l'Université, devrait être déployé dans toute l'Université à la rentrée 2016. Le Doyen manifeste son inquiétude quant à une réforme qui risque de porter atteinte au très bon accord, conclu il y a deux années, avec l'UFR SEG et permettant une gestion des salles de cours et TD pratiquement sans problème ; il est, en sus, signalé, que ce logiciel tend à faire contrôler le temps de travail des enseignants par l'administration centrale et ce, au mépris des traditions

universitaires et de la confiance qui doit présider aux rapports entre les personnels.

Le Doyen s'indigne, une nouvelle fois, de l'insuffisance des moyens donnés à la Faculté quant à l'organisation des examens et à leur surveillance. Des fonds ont été promis pour le recrutement de surveillants. Les membres du Conseil seront informés si, effectivement, cette promesse est tenue.

La prise en charge du handicap à l'Université Paris 13 est notoirement insuffisante. Pour 23 000 étudiants, une seule personne a mission d'en assurer la gestion. Le Doyen, alerté par divers cas concrets, manifeste sa vive inquiétude à cet égard.

Grâce au financement du Rectorat, les échanges avec les lycées de l'Académie continuent de bien fonctionner (envois rémunérés d'étudiants de DSPS dans leurs lycées d'origine pour présenter nos activités, réceptions en demi-journées d'insertion pré-organisées des lycéens suivant, en classe terminale, des cours de Droit (et "grands enjeux du monde contemporain"), réception des professeurs enseignant cette matière sur le campus etc.). Le procédé est, peu à peu, étendu à des établissements du Val-d'Oise. La Faculté préfère favoriser ce type de rencontres "ciblées" plutôt qu'une participation à des "Journées portes ouvertes" posant des problèmes d'accueil et très incertaines quant à la motivation des participants.

Les dates des manifestations à venir sont annoncées : Fête nationale du Droit : du 23 au 26 mars, Concours du Meilleur Discours (doté de 3500 € de prix en chèques et de livres-cadeaux) : le 24 mars, réunion traditionnelle de présentation des Masters de la Faculté (en présence d'anciens diplômés et des responsables pédagogiques) : le 7 avril, "Chœur à deux voix" (en partenariat avec le TA de Montreuil) : le 11 mai, "Printemps à la Fac" organisé, comme son nom ne l'indique pas, non par la Faculté, mais par l'Université et manifestation à l'occasion de laquelle le Doyen a fait part de toutes réserves utiles dans la mesure où elle risque de conduire à recevoir de très nombreux mineurs dans des locaux non conformes aux normes incendie) : le 12 mai.

2) Informations concernant les moniteurs

Les doctorants allocataires (ex-moniteurs) doivent un service de 63 ou 64 heures d'enseignements. Mme Sandrine Caron attire l'attention du Conseil sur la nécessité d'anticiper les demandes en avril, puisque la commission de répartition des postes se fait en juillet (avec une seconde session en septembre). Il est unanimement regretté la contrariété des agendas imposés, en ce domaine, à la Faculté. Le problème de la répartition des services est également soulevé, étant entendu qu'il est indispensable d'attribuer un service complet à chaque doctorant contractuel.

Enfin, un appel à candidature est lancé pour recruter un enseignant référent qui aurait pour mission de représenter et de défendre les intérêts de la composante au sein de la commission de répartition des postes. Il serait souhaitable que ce référent participe aux réunions des différentes Sections.

3) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 11 janvier 2016

Aucune modification du procès-verbal de la réunion du Conseil du 11 janvier 2016 n'étant proposé, il est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

Le Doyen demande expressément la "mise en ligne" rapide de ce procès-verbal.

4) Orientation active au sein des parcours LMD

Les Universités sont toujours dans l'attente de la publication d'un texte réglementaire concernant la question de l'"orientation active" en Master. Un projet de décret doit être

transmis au CNESER le 18 avril prochain.

5) Lettre d'intention en vue d'une collaboration avec le Centre d'études stratégiques de la Marine

Madame Catherine Fabregoule, responsable du Master 2 Droit Economique européen et international, a été contactée par le Centre d'études stratégique de la Marine afin de proposer des cycles de conférences aux étudiants de son Master ainsi qu'aux étudiants du Master 2 Études stratégiques. Le Doyen en exprimant sa satisfaction de constater l'attractivité croissante de la Faculté DSPS, souligne le sérieux de ce centre et la qualité de ce qu'il peut apporter aux usagers. Le contenu d'une lettre d'intention, en vue d'établir une collaboration avec cet établissement, est soumis au vote des membres du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention)

6) Projets étudiants FSDIE

Les membres du Conseil, comme chaque année, sont appelés à se prononcer sur une demande de financement dans le cadre du concours Rousseau de plaidoirie en Droit international public qui a lieu, cette année, à Cuba. La somme demandée est de 1000 € (mille euros). La demande est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention)

7) Modifications légères de la maquette de la Licence AES

Monsieur Xavier Dauchy, invité pour la séance, présente aux membres du Conseil plusieurs demandes de modifications légères de la maquette de la Licence AES.

Première année de Licence :

En vue d'aider les usagers à surmonter certaines difficultés et à profiter de la remise à niveau en Mathématiques organisée au premier semestre, l'enseignement d'Introduction à la Gestion passerait du premier au second semestre et l'enseignement de Mathématiques statistiques passerait, inversement, du second au premier semestre. Il est précisé que la proposition est faite avec l'accord des enseignants concernés et qu'une proposition de traitement de la situation des redoublants (contrats pédagogiques) sera élaborée.

Au premier semestre, l'enseignement intitulé "Méthodologie du travail universitaire" serait désigné désormais sous l'intitulé de " Méthodologie pluridisciplinaire", terminologie plus adaptée.

Troisième année de Licence :

Dans le parcours Action publique et sociale, l'enseignement "Sociologie du travail et des organisations" serait remplacé par un enseignement de "Sociologie de la ville et de l'habitat". Cette nouvelle disposition permettrait, notamment, une mutualisation avec la Licence de Science politique, parcours Sociologie politique.

Par ailleurs, l'enseignement de "Méthodes quantitatives et qualitatives" (CM de 33h) deviendrait un TD de 30h, plus à même de faire comprendre la matière aux usagers.

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention)

8) Dates des réunions futures du conseil

Les dates de réunion des futurs conseils proposées sont les suivantes :

21 novembre 2016 ; 09 janvier 2017 ; 13 mars 2017 ; 15 mai 2017 ; 12 juin 2017 ; 18 septembre 2017. Ce dernier Conseil marquera la fin du mandat de l'actuel Doyen.

Vote favorable à l'unanimité

9) Affectation des salles

Actuellement les ATER et les moniteurs ne disposent pas d'une salle dédiée.

Les membres du conseil se prononcent sur l'attribution de la salle K102 à ces personnels.

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention)

10) Questions diverses

Mme Céline Ruet soulève la question du problème du calendrier universitaire et des difficultés rencontrées sur le plan pédagogique lors de sa mise en place. Le Doyen convient que ce calendrier est malaisé à respecter, mais indique qu'il est très difficile de le modifier tant les contraintes textuelles nationales ou locales sont nombreuses (notamment quant au respect des délais entre les différentes sessions d'examen). Il est proposé de mettre en place une commission de réflexion en vue de faire des suggestions de modifications principalement aux Conseils de l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.